Discussion : Partenariats et localisation



Durée prévue : 20 min.

Objectif : approfondir la compréhension par les participants de l’importance et des défis de la localisation, et encourager la réflexion sur leurs propres efforts de localisation

Invitez les participants à réfléchir aux questions suivantes en plénière.

* Quels sont les partenaires du HCR dans votre opération qui travaillent sur la prévention de la VBG ?
* Quel est l’intérêt d’un partenariat avec des organisations dirigées par des personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays (PDI) et des réfugiés, des femmes et/ou des personnes LGBTIQ+ dans les programmes de prévention de la VBG ?
* Quels sont les défis à relever dans le cadre d’un partenariat avec ces organisations et comment y répondre ?
* Comment améliorer l’engagement de ces organisations dans vos propres programmes de prévention de la VBG ?

Considérations clés :

* Rappelez aux participants la réalisation des actions prioritaires de la Politique en matière de VBG : grâce à un éventail élargi et diversifié de partenaires, des services opportuns et de qualité sont mis en place et coordonnés pour prévenir la VBG et la prendre en charge. La Politique en matière de VBG reconnaît l’importance des partenariats avec la société civile locale et les groupes communautaires, les organisations dirigées par des PDI et des réfugiés, ainsi que les organisations locales et nationales dirigées par des femmes et axées sur les femmes, et/ou les organisations LGBTIQ+.
* Localisation : fait partie des engagements pris par la communauté internationale lors du Sommet humanitaire mondial en mai 2016 à travers le Grand Bargain (https://interagency standingcommittee.org/grand-bargain-hosted-iasc). Elle n’est pas propre aux partenariats sur la VBG, mais s’applique à tous les domaines programmatiques du HCR. La localisation, telle qu’elle est utilisée dans le secteur humanitaire, fait référence au processus visant à mieux impliquer les acteurs locaux et nationaux dans toutes les phases de l’action humanitaire, y compris par un soutien accru aux actions menées localement.
* Organisation dirigée par des femmes
* Les organisations dirigées par des femmes sont un large éventail de groupes, d’organisations, de réseaux et de mouvements dirigés par des femmes et des filles, en particulier ceux qui ont des liens étroits avec les communautés relevant de la compétence du HCR, et qui opèrent au niveau communautaire, national, régional et/ou mondial.
* Les organisations dirigées par des femmes devraient avoir des valeurs organisationnelles et des principes/engagements clairs en matière d’égalité des genres et de responsabilité à l’égard des femmes et des filles.
* Les 2/3 de la structure de direction et de gestion sont constituées de personnes qui s’identifient comme des femmes et des filles. Au moins la moitié des personnes composant une telle organisation devraient être des femmes.
* Organisation dirigée par des femmes déplacées/réfugiées
* Une organisation ou un groupe dans lesquels des personnes ayant une expérience directe du déplacement forcé jouent un rôle de direction de premier planet dont les objectifs et activités déclarés sont axés sur la prise en charge des besoins des réfugiés et/ou des communautés qui leur sont liées.
* Certaines organisations dirigées par des personnes déplacées/réfugiées, mais pas toutes, sont officiellement enregistrées.
* Engagement des organisations LGBTIQ+ : les organisations nationales de soutien, de défense et d’encadrement des personnes LGBTIQ+ dans les pays d’asile peuvent être des partenaires clés efficaces. Cela vaut la peine de les inciter à intégrer les personnes LGBTIQ+ déplacées dans leurs programmes. Néanmoins, il est important de noter que certaines organisations LGBTIQ+ du pays d’accueil peuvent ne pas avoir la capacité, les ressources ou l’intérêt de travailler avec des personnes déplacées LGBTIQ+ ; certaines peuvent également être pénalisées par leur gouvernement pour avoir travaillé avec des personnes perçues comme des migrants en situation irrégulière. Il est préférable de garder cela à l’esprit lorsque l’on s’adresse à des organisations locales de soutien aux personnes LGBTIQ+. (Source : [HCR, Note d’orientation : Travailler avec les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées dans les situations de déplacement forcé, 2021](https://www.refworld.org/docid/4e6073972.html))
* Valeur
* Favorise directement leur autonomisation.
* Les organisations dirigées par des femmes jouent un rôle clé dans la conduite du changement et la réalisation de progrès durables en matière de VBG et d’égalité des genres, en améliorant les liens avec le développement.
* Les programmes de prévention de la VBG nécessitent d’évaluer soigneusement le degré d’acceptation de la communauté avant d’engager des discussions sur des questions profondément enracinées. L’engagement d’organisations communautaires améliorera l’accès aux communautés, renforcera la confiance au sein de la communauté et l’acceptation de celle-ci, et permettra une meilleure analyse de genre et de pouvoir.
* Promeut la responsabilité à l’égard des femmes et des filles.
* Les communautés directement touchées par une crise possèdent des aptitudes, des compétences et des mécanismes d’adaptation qui peuvent s’avérer extrêmement importants pour contribuer à restaurer la dignité des femmes et des filles et à renforcer la résilience individuelle.
* Les systèmes humanitaires patriarcaux qui limitent les possibilités pour les femmes locales de participer à la prise de décision et de l’influencer peuvent encore affaiblir les droits des femmes et favoriser les normes sociales qui perpétuent la VBG.
* Réduction des coûts.
* Défis possibles
* Accès limité au financement (par exemple, fonds communs), en raison notamment de l’absence d’enregistrement, d’une structure organisationnelle limitée, de processus de demande de financement/subventions compliqués, etc. 🡪 Veuillez prendre note du nouvel « accord de subvention avec les organisations dirigées par des personnes déplacées et apatrides » du HCR, qui vise à garantir que les communautés déplacées et hôtes sont traitées comme des partenaires égaux et actifs. Celui-ci accorde des subventions à des organisations dirigées par des personnes déplacées et apatrides afin de leur permettre de réaliser leurs propres projets et de renforcer leurs capacités. Il permet également au HCR de travailler directement avec les personnes qu’il sert sans avoir recours à des intermédiaires. Chaque organisation peut recevoir jusqu’à 4 000 USD par subvention/projet et jusqu’à 12 000 USD de financement total par an.
* Nécessité de renforcer les capacités et d’amplifier leur voix dans les forums de coordination. 🡪 Veuillez noter qu’un guide sur la participation significative des organisations dirigées par des réfugiés aux mécanismes de coordination est en cours d’élaboration et qu’un référentiel d’information externe sera créé pour permettre aux organisations dirigées par des personnes déplacées de force et apatrides d’accéder à des orientations, des outils, des bonnes pratiques et des supports de renforcement des capacités.
* Le patriarcat et la hiérarchie au sein du système humanitaire et au niveau national, qui est rigide et dominée par les hommes, ayant pour conséquence de ne pas mettre l’accent sur le travail de transformation sur le genre, d’entraver le leadership des femmes et de créer des inégalités salariales entre les partenaires locaux.
* Ressources
* Briefing Note, UNHCR’s Task Team on Engagement and Partnership with Organisations led by Forcibly Displaced and Stateless People, 2022 : <https://www.unhcr.org/publications/brochures/61b28b094/unhcrs-task-team-engagement-partnership-persons-concern-led-organizations.html?query=RLO>.
* Briefing Note, UNHCR Grant Agreements with Organizations led by displaced and stateless people, 2022 :  [https://www.unhcr.org](https://unhcr365.sharepoint.com/teams/dhr-sfts/Shared Documents/Training Package- GBV Prevention/GBV Prevention Package/Translations/Module 1/French/Activity Sheets/NUL)[/publications/brochures/61b28c784/unhcr-grant-agreements-organizations-led-persons-concern-poc-briefing-note.html?query=grant%20agreements](https://unhcr365.sharepoint.com/teams/dhr-sfts/Shared%20Documents/Training%20Package-%20GBV%20Prevention/GBV%20Prevention%20Package/Translations/Module%201/French/Activity%20Sheets/NUL).
* HCR, Fonds d’innovation par les réfugiés : <https://www.unhcr.org/innovation/refugee-led-innovation-fund/>.
* HCR, Localization in UNHCR-led Coordination Structures, <https://intranet.unhcr.org/content/dam/unhcr/intranet/staff%20support/partnership/documents/english/poc-orgs/Localization-in-UNHCR-led-coordination-structures.pdf>.
* Référentiel d’information pour les organisations dirigées par des personnes déplacées de force et apatrides : <https://data.unhcr.org/en/situations/repository-organisations-led-by-forcibly-displaced-and-stateless>.
* Enregistrement du webinaire et PPT sur la localisation : <https://unhcr365.sharepoint.com/sites/GSCB-GBVLearning/SitePages/Webinar-3.aspx>
* GBV AoR/CARE/ActionAid, GBV Localization: Humanitarian Transformation of Maintaining Status Quo? A Global Study on GBV Localization through Country-Level GBV Sub-Clusters (2019) : <https://careevaluations.org/wp-content/uploads/GBV-Localization-Mapping-Study-Full-Report-FINAL.pdf>